

**RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR
ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS**

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

Centre Allal Ben Abdallah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdallah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

M23-0027642

- Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) :

Matricule : 07919 Société : R.A.M.
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : BAKKAL EL HONSSINE.
 Date de naissance : 21-12-1963
 Adresse :
 Tél. 0671 62 81 Total des frais engagés : Dhs

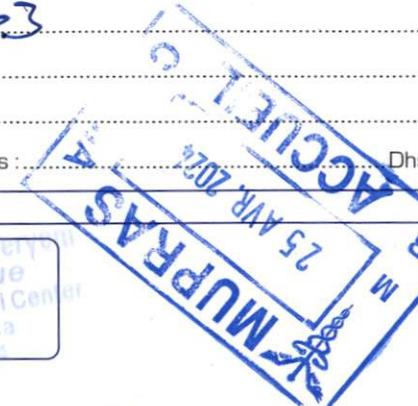
Cadre réservé au Médecin :

Cachet du médecin : DR. DRISSI OUDGHIRI Médecin Endocrinologue 10-11 Lts Selouane Sami Center Oulfa - Casablanca INPE-061307734
 Date de consultation : 13/02/2024
 Nom et prénom du malade : M^{me} AIT HAMMOU Ep BEKKAL ZOIRA Age:
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : AFFECTION METABOLIQUE
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare l'absence de la clause relative à la protection des données personnelles.

Le : / /

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019



Dr. Drissi Oudghiri Meryem

Spécialiste en Endocrinologie
Diabétologie - Nutrition et
Maladies métaboliques

الدكتورة ادريسي ودغيري مريم

أخصائية في امراض الغدد و السكري
و التغذية و امراض الأيض

Diplôme Universitaire en Echographie et techniques ultras
Diplôme Universitaire en diététique-nutrition clinique et t
Diplôme inter-universitaire en endocrinologie et métabolisme d



MERYEM DRISSI OUDGH
ENDOCRINOLOGIE - DIABETOLOGIE - NUTRIT



Casablanca, le 13/02/24

36,20 x 2 mm - AIT Hamm
107,60 x 2
- Stagirid 700 mg.

PHARMACIE SOUFIANE
Groupe K, RUE 154 N° 23/25
EL Oulfa - Casablanca
Tél. : 05 22 89 09 63
N° CE : 000500246000026

ADU 500 mg. 1 + 0 - 1

89,50 x 2 1 - 1 - 1

D3 norm 200U

T = 466,6

15 gouttes / 1 Mois puis
10 gouttes / 2 Mois à la fin
du petit déjeuner

Dr. DRISSI OUDGHIRI Meryem
Endocrinologue
10-11 Lts Selouane Sami Center
Oulfa - Casablanca
Tél: 061307724

PHARMACIE SOUFIANE
Groupe K, RUE 154 N° 23/25
EL Oulfa - Casablanca
Tél. : 05 22 89 09 63
N° CE : 000500246000026

D3 NORM[®]
200 UI GOUTTES BUVABLES

8 051128 634501

Lot: 230824
A consommer avant le: 09/2026
PPC: 89,50 DH

107.60
92026
231872

PPV
EXP
LOT

Lot Selouane, Sami Center, Bd OUD MELOUYA, Quartier EL QULFA, 1er Etage, Appt N°11
تجزئة سلوان، سامي سنتر، شارع واد ملوية، حي الألفة، الطابق الأول، شقة N°11، الدار البيضاء

06 68 85 96 88 05 22 10 45 50 endocrinologie.mdo@gmail.com

D3 NORM

200 U^l GOUTTES BUVABLES



8 051128 634501

Lot: 230997

A consommer
avant le: 10/2026

PPC: 89,50 DH

LOT	231494
EXP	04 2026
PPV	36.20

LOT	240565
EXP	01 2027
PPV	107.60

LOT	231494
EXP	04 2026
PPV	36.20